

COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 23 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt-trois janvier, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire.

Étaient présents : Messieurs LEPELTIER Gilles, Mr HAUTIN Johanny, COUSTHAM Thierry, CROTTÉ Jean-Pierre, SALGADO Francis et Mesdames HUITEL Christine, LAWRIE Stéphanie, LEFÈVRE Corinne, DESPORTES Sandrine et MÉTAIS Christelle.

Absents excusés :

DELAHAIE Didier qui a donné pouvoir à M. COUSTHAM

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10

Date de la convocation : 08/01/2019

Date d'affichage : 08/01/2019

Mme Stéphanie LAWRIE a été nommée secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte rendu du 29 novembre 2018 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

1) POLICE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente Monsieur Franck Poillerat, membre de la police intercommunale mise en place au 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du val de Sully (sauf la ville de Sully). Le policier indique les missions que lui et ses collègues peuvent effectuer sous l'autorité du Maire : prévention en milieu scolaire, gestion des conflits de voisinage, environnement, police funéraire, contrôle vitesse etc...ce qu'il est coutume de nommer police de proximité. Il précise que les élus peuvent appeler pour une intervention mais aussi les particuliers directement.

2) 7.5.01 DEMANDE DE SUBVENTION DETR MISE EN VALEUR BOURG PLACE ÉGLISE

Monsieur le Maire expose le projet de mise en valeur du bourg place de l'église.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à ...47 673.23 HT euros.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le projet mise en valeur du bourg pour un montant de euros
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux caquetoire	11443.21	13731.85	DETR	23836.61	
Toiture garage	8584.28	10301.14	RÉGION	0	
Mur garage	1583.40	1900.08	DÉPARTEMENT	14301.97	
Bouche incendie	4830	5796	AUTOFINANCEMENT 20%	9534.64	
Fontaine	3611.04	4333.25			
Fontaine installation	145	174			
Arbres	1480	1776			
Espaces verts	9996.30	11995.56			
Monument	6000	6000	AUTRES		
TOTAL	47673.23	56007.88	TOTAL	47673.23	

- sollicite une subvention de 23 836.61 euros au titre de la DETR, soit 50% du montant du projet
- -charge le Maire de toutes les formalités
- l'autorise à signer les pièces nécessaires.

3) 8.12 01 - TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 1^{er} MARS 2019

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2019, les tarifs suivants :

EAU :

- **une part fixe de : → 55 €**
- **de 0 à 300 m³ → 1.03 €/m³**
- **+ de 300 m³ → 0.94 €/m³**

ASSAINISSEMENT: le m³ → **1.21 €**

BRANCHEMENT/RACCORDEMENT au réseau d'eau : **250 €**

BRANCHEMENT/RACCORDEMENT au réseau d'assainissement : **550 €**

Les abonnés de la commune sont responsables de leur compteur d'eau et ont l'obligation de le protéger contre le gel. En cas de changement de leur compteur suite au gel, une participation financière leur sera facturée.

CHANGEMENT COMPTEUR D'EAU SUITE AU GEL : 300€

4) 3.2.01 VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER SIS route de Gien

Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2018, il a été convenu de vendre un terrain d'une superficie d'environ 200 mètres carrés à détacher d'une parcelle de plus grande contenance sis à Lion en Sullias route de Gien, à Monsieur et Madame COUSTHAM, propriétaire voisin, au prix du bornage.

Le conseil précisait que le déplacement de la clôture existante serait à la charge du demandeur ainsi que tous les autres travaux de clôture de la future parcelle. Le conseil demandait que l'entretien de la future haie, donnant sur la cour de l'école et le terrain de fitness soit régulier et précisait qu'aucun stationnement ne devrait avoir lieu sur l'espace public aux abords du projet.

Monsieur le Maire indique que le cabinet Souesmes, géomètre-expert à Châteauneuf sur Loire a établi un procès-verbal de bornage concernant ledit terrain, en date du 2 janvier 2019

Monsieur le Maire présente le plan de bornage et la facture du géomètre. Il résulte de ces documents que le montant des frais de bornage s'élève à la somme de 692.40 € et que la superficie du terrain vendu est de 214 mètres carrés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD pour vendre le bien ci-après désigné :

Désignation

A Lion en Sullias

24 route de Gien

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	402	LE BOURG	00 ha 02 a 14 ca

Moyennant le prix de 692.40€, payable comptant, aux charges et conditions ordinaires. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

A Monsieur et madame COUSTHAM, domiciliés chemin de la Loire à Lion en Sullias

- AUTORISE Monsieur le Maire :

A signer tout avant-contrat ou toute réquisition d'instrumenter se rapportant à cette vente ;

ET régulariser la vente à recevoir par Maître Emmanuel de TORQUAT, notaire à SULLY SUR LOIRE (45600), 1 chemin de la Levée constatant la réalisation authentique de cette vente.

5) 3.2.02 VENTE PRESBYTÈRE

Le conseil après en avoir délibéré ne souhaite pas signer un mandat exclusif avec l'agent ORPI.. , La phrase " le mandant s'interdit de négocier et/ou de vendre le bien sans le concours de l'agent immobilier ORPI" ne pouvant être acceptée puisque la mairie est d'ores et déjà en négociation avec plusieurs acheteurs potentiels.

6) PROJETS 2019

Le conseil évoque les projets à réaliser en 2019. Outre l'aménagement de la place, il est prévu:

- achever le renouvellement des compteurs d'eau
- Remplacer la clôture du forage
- Renforcement garage du gîte
- Achever l'étude patrimoniale sur le réseau d'eau et poursuivre la résorption des CVM
- Aménagements des abords du hangar et de la salle polyvalente
- Engazonnage du cimetière
- réflexion sur les bâtiments communaux et commerce
- reconduction du « chaise'Tival »
- Participation au comice agricole

7) 7.11 01 TARIFS MISE À DISPOSITION PERSONNEL SIRIS

Le conseil après en avoir délibéré fixe à 16.57 € le montant du prix de revient horaire de Mme Monnin Corinne pour les heures effectuées pour le compte du SIRIS Saint Aignan le Jaillard Lion en Sullias, à compter du 1 er janvier 2019.

7.10 01 Remboursement fourniture de timbres

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte la somme de 177.63€, en remboursement de fourniture de timbres à l'association UDMR45.

8) GITE DE FRANCE

Le conseil se félicite de l'obtention du label trois épis pour le gîte communal et félicite Mme Lawrie pour avoir préparé, suivi le chantier de travaux et finalisé les détails pour la visite de contrôle.

9) COMICE AGRICOLE

Monsieur le maire rappelle que le comice aura lieu en août 2019 et qu'il convient de le préparer. Monsieur Hautin est chargé de répondre au questionnaire sur les matériels pouvant être prêtés à l'organisation, de suivre les différentes réunions de ce dossier et de réunir une équipe de bénévoles pour que Lion en Sullias soit bien représenté au Comice.

Il conviendrait également de réunir quelques personnes pour l'opération Photos.

10) MARATHON ESPOIR

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de l'association marathon espoir qui remercie tous les bénévoles qui ont participé à cet événement.

11) FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le maire informe les conseillers que l'AML propose des formations pour les élus et en donne le programme.

12) DEMANDE FINANCEMENT CFA AGRICOLE

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de financement du CFA agricole de Champignelles. Il rappelle que par contre la commune peut venir en aide aux familles lorsqu'elles sont amenées à participer à des frais pour des sorties ou des voyages.

13) 8.8.01 RENOUELEMENT CONTRAT BALAYAGE

Monsieur le maire indique qu'il convient de renouveler le contrat de balayage de la voirie par la SGA Meyer. Le contrat est identique aux années précédentes pour les conditions générales et pour 2019 le prix est de 195.57 € HT pour 2h sur site et 1 tonne de déchets.

Madame Lawrie demande que l'intervention d'hiver (en février) soit décalée à mars afin d'éviter le balayage du sel en période de neige.

14) TERRES DU TREMBLOY

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une demande d'achat des terres du Trembloy. Actuellement en liquidation juridique les loyers n'ont pas été réglés depuis 2017. Le conseil indique qu'il préfère privilégier la location par bail longue durée, apportant un revenu annuel à la commune.

7.5.02 - SUBVENTION AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION FAPO

Monsieur le maire expose que l'annuité d'emprunt du groupe scolaire s'élève à 14441.10 € et qu'il est possible de déposer un dossier de subventionnement auprès du conseil départemental. Le conseil, après en avoir délibéré décide de solliciter, auprès du département, une subvention au meilleur taux, dans le cadre de l'aide aux communes à faible population (FAPO) pour l'année 2019, concernant l'annuité d'emprunt du groupe scolaire. Le montant total s'élève à : 14441.10€. Il charge le Maire de toutes les formalités

7.5.03 DEMANDE DE SUBVENTION volet 3 FDAEC MISE EN VALEUR BOURG PLACE EGLISE

Monsieur le Maire expose le projet de mise en valeur du bourg place de l'église. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 47673.23 euros.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible au volet 3 des aides départementales (FDAEC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le projet mise en valeur du bourg pour un montant de 47673.23 euros
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux caquetoire	11443.21	13731.85	DETR 25%	11918.30€	
Toiture garage	8584.28	10301.14	REGION	0	
Mur garage	1583.40	1900.08	DÉPARTEMENT(40%)	19069.29€	
Bouche incendie	4830	5796	AUTOFINANCEMENT 20%	9534.64€	
Fontaine	3611.04	4333.25	CDC val de sully	7151€	
Fontaine installation	145	174			
Arbres	1480	1776			
Espaces verts	9996.30	11995.56			
Monument	6000	6000	AUTRES		
TOTAL	47673.23	56007.88	TOTAL	47673.23	

- sollicite une subvention de 19069.29 euros au titre du volet 3 FDAEC soit 40% du montant du projet
- charge le Maire de toutes les formalités
- l'autorise à signer les pièces nécessaires.

Prochain Conseil :

Le prochain Conseil aura lieu le 28 mars 2019 à 20h30.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h30

LEPELTIER Gilles

HAUTIN Johany

LAWRIE Stéphanie

COUSTHAM Thierry

CROTTÉ Jean-Pierre

DELAHAIE Didier
(Donné pouvoir à Mr Coustham)

DESPORTES Sandrine

HUITEL Christine

LEFÈVRE Corinne

MÉTAIS Christelle

SALGADO Francis